

Déclaration de services aux personnes victimes d'infractions criminelles

1. TABLE DES MATIÈRES	2
1. Notre mission	3
2. Nos valeurs	3
3. Nos services offerts aux personnes victimes	3
4. Nos engagements envers vous	3
5. Mécanisme de plainte	4
a) La personne responsable de la réception des plaintes.....	4
b) La procédure pour présenter une plainte	4
c) Le droit de la personne victime d'être informée de l'issue de sa plainte.....	4
d) Le délai de traitement d'une plainte.....	4
6. Coordonnées et heures d'ouverture.....	4
7. Date d'adoption (ou de révision) de la déclaration de services	4

Déclaration de services aux personnes victimes d'infractions criminelles

1. Nom de l'organisation

Diversité 02

2. Notre mission

Diversité 02 est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'intervenir et d'accompagner les personnes concernées par la diversité sexuelle et la pluralité des identités de genre (DSPG), en plus, de sensibiliser, d'informer et d'éduquer la population aux réalités de la DSPG.

3. Nos valeurs

Respect, Intégrité et équité, Entraide, Engagement, Intersectionnalité

4. Nos services offerts aux personnes victimes

Nous offrons des services : d'intervention individuelle et de groupe avec des intervenants qualifiés, d'accompagnement (CAVAC, police, palais de justice, centre de santé ou tout autre endroit en lien avec la situation) et de référence aux personnes victimes qui s'identifient à la diversité sexuelle et/ou la pluralité des genres.

5. Nos engagements envers vous

Offrir un espace sécuritaire et sans jugement, une écoute attentive et des services gratuits et confidentiels



5. Mécanisme de plainte

Si vous n'êtes pas satisfait des services reçus ou que vous croyez que vos droits ou nos engagements n'ont pas été respectés, vous pouvez formuler votre plainte en suivant la procédure ici-bas

- a) **La personne responsable de la réception des plaintes**
Roxanne Gervais, Directrice générale
- b) **La procédure pour présenter une plainte**
Écrire un courriel à l'adresse suivante : info@diversite02.ca
S'assurer que les informations suivantes s'y retrouvent : la date de l'évènement, le lieu, le nom de l'intervenant, le contexte de la rencontre ainsi qu'un résumé de la situation.
Indiquer le moyen privilégié pour vous contacter (téléphone, courriel) ainsi que le nom, prénom et pronom que vous souhaitez que nous utilisions.
- c) **Le droit de la personne victime d'être informée de l'issue de sa plainte**
Toute personne victime a le droit d'être informée de l'issue de sa plainte. La directrice générale doit vous communiquer les conclusions de l'analyse de votre plainte au plus tard 90 jours ouvrables après la réception de celle-ci. Vous serez contacté selon le mode de communication indiqué dans votre demande.
- d) **Le délai de traitement d'une plainte**
Délai maximum de 90 jours ouvrables

6. Coordonnées et heures d'ouverture

Bureau: 138 rue price ouest, Chicoutimi, G7J 1G8
Téléphone: 581-447-2211
Courriel: info@diversite02.ca
Réseaux sociaux: Diversité 02
Site internet: diversite02.ca
Heures d'ouverture : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h

7. Date d'adoption (ou de révision) de la déclaration de services

11 décembre 2023

